



Rapport moral et d'activités 2022/2023

Mi 2022 dans le dernier rapport moral et d'activité il était écrit : « A l'heure actuelle nous n'avons pas encore atteint le but que nous nous sommes fixés (la constitution de l'association de préfiguration) malgré les nombreux efforts déployés, mais il semble que nous nous en rapprochons. Néanmoins le chemin reste pavé d'embûches et nous devons maintenir voire accentuer notre pression sur nos élus locaux afin qu'ils s'investissent pleinement dans ce projet. Le bureau a préparé à cet effet un projet de motion qui sera soumis à l'Assemblée Générale ».

Durant le deuxième trimestre de l'année 2022 et l'année 2023, l'APREG a suivi les travaux de la nouvelle étude faisabilité et maintenu un contact suivi avec les élus pour essayer de les convaincre d'engager les travaux de rédaction de la charte du PNR.

L'APREG attendu la fin de l'année 2023 pour organiser cette AG annuelle espérant que la nouvelle étude de faisabilité engagée par le PETR fin 2022 se conclurait par la création de l'association de préfiguration, Malheureusement la Région vient de surseoir à nouveau à sa création en octobre 2023 en raison du vote négatif de la municipalité d'Uzès.

Activités de l'association

Réunions/Décisions

Depuis la dernière AG en novembre 2020, l'association a tenu 4 C.A, dont le dernier seulement en présentiel. Ces CA ont essentiellement été consacrés à l'examen de la situation et à l'adoption des mesures à entreprendre par l'APREG pour essayer de faire avancer le projet de PNR essentiellement en provoquant la réunion de l'association de préfiguration.

Le Président et le Secrétaire ont maintenu une étroite relation avec le Président du PETR qu'ils ont rencontré à plusieurs reprises. Les actions à mener (essentiellement auprès des élus) ont été activement entreprises et partagées entre plusieurs des membres du C.A.

Activités

En 2023, l'APREG a apporté son soutien au porteur du projet (PETR Uzège/ Pont du Gard) afin de laisser l'initiative aux politiques car c'est d'eux que dépend la décision d'initier les travaux de rédaction de la charte.

Rappel de la situation l'AG de 2022

Il est important de rappeler l'état de la situation du projet de parc en 2022 pour apprécier l'activité de l'APREG en 2023.

- A la mi-2020 lorsque le PETR a été désigné pour se substituer au SMGG pour devenir le porteur du projet, il a soumis de nouveaux statuts de l'association, de préfiguration aux communes.
- Début 2021, 70 communes (dont Uzès) avaient délibéré favorablement. Considérant que les conditions requises par la Région pour convoquer l'association de préfiguration étaient remplies le PETR et l'APREG ont demandé à la Région de convoquer l'association de préfiguration. La Présidente de Région nous a alors répondu :
« Ces derniers mois, le projet a connu des avancées significatives, avec un portage reconnu par le PETR Uzège Pont du Gard et aujourd'hui une adhésion forte des communes du PNR.
Au regard de ces éléments importants, je vous confirme que la Région va enclencher avec le PETR, la procédure de préfiguration du futur PNR, conformément au cadre fixé par l'état. »
- Dans un courrier parallèle adressé au PETR, la Présidente de Région confirmait les propos qu'elle nous avait adressés mais elle indiquait « *un travail en commun à mettre en place dans les prochaines semaines portant sur le périmètre, la gouvernance et le financement en vue d'une adhésion de toutes les parties concernées à l'automne prochain (2021) »* »
- Sur cette base, le PETR et la Région ont décidé de financer une nouvelle étude de faisabilité conduisant notre précédente Assemblée Générale à adopter la motion suivante :
L'Assemblée Générale des Amis du Parc Naturel Régional des Garrigues prend date des prochaines étapes de l'étude de faisabilité en cours. Elle encourage sa finalisation et elle souhaite y participer pour construire l'avenir du territoire avec tous ses acteurs.

Evolution de la situation depuis l'Assemblée Générale de 2022

- Dans un premier temps l'APREG a été associée aux travaux de la nouvelle étude de faisabilité en participant à deux réunions de préparation. L'APREG n'a par contre pas été associée aux travaux ultérieurs conduisant à la définition d'un nouveau périmètre et à la rédaction de nouveaux statuts de l'association de préfiguration.
 - Le 9 février 2023, le PETR a publié les résultats (positifs) de l'étude de faisabilité.
 - L'APREG a rencontré le PETR pour lui faire part de certaines critiques à l'encontre du nouveau périmètre proposé pour le PNR et de certaines des dispositions des statuts de l'association de préfiguration, tout en soutenant publiquement et fermement l'adoption par les municipalités.
 - Des contacts informels ont été pris avec plusieurs municipalités pour les inciter à voter en faveur de la création de l'association de préfiguration. Le résultat est très encourageant pour cette troisième consultation :
 - Communes favorables incluses dans le périmètre : 49 (soit 68.1% des communes incluses dans le périmètre)
 - Communes favorables souhaitant intégrer le périmètre : 9
 - Communes n'ayant pas délibéré : 11 (soit 15.3%)
 - Communes défavorables : 12 (soit 16.6%)
 - Nombre d'élus qui se sont prononcés en Conseil municipal : 719
 - Nombre d'élus qui ont voté pour : 533 (**74.1%**)
 - Nombre d'élus qui se sont abstenus : 29 (4%)
 - Nombre d'élus qui ont voté contre : 157 (**21.8%**)
-
- La décision négative du Conseil municipal d'Uzès en juillet 2023 a conduit l'APREG à émettre un communiqué de presse et à écrire à la présidente de région pour lui demander de bien vouloir prendre en considération les résultats positifs de la consultation pour lancer l'association de préfiguration.
 - La décision de la présidente de région (le 11 octobre 2023) de surseoir à la convocation de l'association de préfiguration en raison du vote d'Uzès (*« constatant qu'une part importante des acteurs locaux n'adhèrent pas à cette perspective, la Région ne peut dans l'état actuel des délibérations poursuivre la procédure de création du PNR »*) a suscité la rédaction de plusieurs courriers à la Région et la convocation d'un déjeuner de presse qui s'est tenu le 16 novembre. Les interventions de l'APREG lors de cette réunion de presse se sont fondées sur une longue note préparée par le bureau de l'APREG, évoquant la mauvaise foi du Maire d'Uzès et ses manœuvres incessantes pour torpiller le projet, de manière à ce que la Région modifie sa décision pour s'appuyer sur les élus favorables en convoquant l'association de préfiguration.
 - L'APREG poursuit ses contacts avec le PETR de manière à ce que société civile et élus favorables au projet se mobilisent pour trouver une issue de sortie au blocage actuel (voir les perspectives)

Information

Le site internet : www.lesamisdupnrdesgarrigues.org a continué à être alimenté épisodiquement par le président de l'association. Les informations nouvelles sont insérées sur le site sur base d'un contrat avec un intervenant extérieur (UP).

Ce site aurait besoin d'une mise à jour complète, mais il faudrait pour cela que l'un des membres de l'association veuille bien en assumer la responsabilité, comme cela avait déjà été demandé lors de la dernière assemblée générale annuelle.

Une séance de cinéma avec débat a été organisée au cinéma d'Uzès le 4 mai avec la projection du film « Être en question » et de la video sur le PNR des garrigues. Cette séance a été suivie d'un débat avec le réalisateur. Une nouvelle séance de cinéma est prévue en janvier 2024.

Un déjeuner de presse a été organisé avec les médias locaux le 16 novembre, pour faire le point sur la situation de blocage engendrée par l'attitude négative du Maire d'Uzès à l'égard du projet et aux propositions de l'APREG pour sortir de l'ornière.

Campagne d'adhésions

EVOLUTION DES
COTISANTS ET DES
VOTANTS à L'AG PAR
ANNEE APREG

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Nov 2023
Personnes morales										
membres le jour de l'AG	6	7	8	14	24	27	31	30	28	30
cotisantes de l'année	4	5	8	16	23	28	25	24	26	19
Personnes physiques										
membres le jour de l'AG	0	13	13	28	72	149	179	164	157	136
cotisantes de l'année	10	15	30	82	120	158	132	125	122	75

Nous avons l'habitude de convoquer à l'AG ceux qui ont payé leur cotisation l'année en cours et/ou l'année précédente. Par exemple, 12 ont payé en fin d'année 2020 et n'ont pas encore renouvelé.

Après une progression constante des adhésions depuis plusieurs années, les inscriptions (surtout chez les personnes physiques) marquent le pas, voire régressent, depuis trois campagnes en dépit de nos rappels.

Cette situation peut avoir un impact sur la crédibilité de notre association. Comme nous l'avions mentionné l'année dernière Il serait également opportun d'élargir la base géographique des adhérents qui ne concorde pas bien avec le périmètre d'étude du PNR ainsi que les adhérents de secteurs professionnels ou associatifs. Il faut à cet égard signaler que les chasseurs du Gard viennent de rejoindre l'APREG.

Finances

En 2022 (dernier exercice annuel complet), les recettes (2228€) liées au seules adhésions et dons des adhérents ont été largement excédé les dépenses (4441€) en raison de la production et de la diffusion de la video. La trésorerie s'est donc détériorée (4257€) tout en restant confortable.

La situation financière arrêtée au 30 novembre 2023, s'est améliorée (4734€), en dépit d'une rentrée de cotisation en baisse (1505€) car les dépenses (1028€) ont été essentiellement limitée au maintien du site internet et à la projection d'un film lors de la séance de cinéma organisée en 2023.

Perspectives 2024

Un récent communiqué de l'APREG résume bien l'état d'esprit de l'association face aux atermoiements d'élus locaux et régionaux dont les intérêts personnels prennent sur l'intérêt public exprimé par la société civile.

L'APREG constate que :

- D'un côté de nombreux acteurs, élus, institutions souhaitent aller de l'avant. Ainsi le PETR envisage prochainement une réunion des élus favorables au pour aller de l'avant.
- Mais d'un autre côté le projet est pris en otage par de la désinformation, et une volonté de le mettre à mal ce projet.

L'APREG appelle à trouver une voie de sortie et suggère de rechercher des pistes de travail, permettant de nouvelles concertations, un passage de témoin au profit d'élus plus motivés et au fait de la situation patrimoniale environnementale du territoire. Les instances départementales et régionales, l'Etat pourraient apporter leur concours à cet effet et engager la création de l'association de préfiguration ou bien à une forme d'association transitoire apte à débuter les travaux préparatoires de la charte. Ceci permettrait en outre au Conseil municipal d'Uzès de revenir sur sa position dans un temps raccourci.

Les associations et membres regroupés au sein de l'association des Amis du Parc Naturel régional se tiennent à disposition de tous et en particulier du PETR, porteur institutionnel du projet, pour apporter le poids de leur expérience et de leur propre engagement pour aboutir positivement et pour engager certains travaux préparatoires avec leurs propres ressources et le concours de financements extérieurs.